

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 489

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 12

I. – À la première phrase de l’alinéa 12, après le mot :

« personnel »,

insérer le mot :

« siégeant ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase des alinéas 14 et 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.